ART. PREMIER N° 607

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

Nº 607

présenté par

M. Dharréville, M. Monnet, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après le mot :

« compétents, »,

insérer les mots:

« en concertation avec les associations d'élus locaux et les organisations syndicales et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose d'associer les associations d'élus locaux et les organisations syndicales dans le cadre d'une redéfinition de la délimitation d'un territoire de santé.